

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2016**

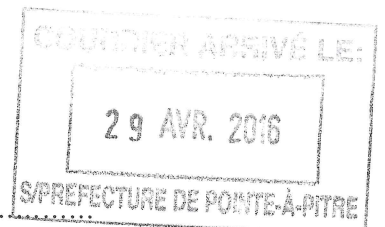
L'An Deux Mille Seize, le Mercredi 13 du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mmes Diana PERRAN - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Jean FAHRASMANE.

ABSENTS : Mme Roberte MERI - MM. Cédric CORNET - René NOEL.

Monsieur Solaire COCO a été désigné en qualité de secrétaire de séance.



**VOTE DU TAUX DE TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES (TEOM)**

CC-2016-4S-DAF-11

Vu les dispositions prévues par les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera Du Levant » ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'Article 1609 quater du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 5 avril 2016 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2015 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant la nécessité de fixer les taux de TEOM pour les communes membres ;

Considérant les débats d'orientations budgétaires ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'instituer la convergence vers le taux moyen de 14,12% sur la période de lissage de 4 ans.

Article 2 : De fixer les taux notifiés sur l'état 1259 TEOM comme suit :

- La Désirade : 12,06%
- Le Gosier : 14,03%
- Saint-François : 15,53%
- Sainte-Anne : 13,28%

Article 3 : D'inscrire le produit attendu de 11 245 239 € au Budget primitif 2016.

Article 4 : D'inscrire au budget primitif 2016, les attributions de compensation provisoires y relative comme suit :

- Au compte 73921 Attributions de compensation à verser :

- . Gosier : 2 970 347 €
- . Sainte-Anne : 1 129 019 €

- Au compte 7488 Attributions de compensation à percevoir :

- . Désirade : 47 684 €
- . Saint-François : 968 677 €



Article 5 : De charger Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré à Gosier, le 13 Avril 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT-



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 128 LA RIVIERA DU LEVANT

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 79 672 545

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A BASSE-TERRE, le 14 mars 2016

A , le

A , le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PASCAL ROTHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 128 LA RIVIERA DU LEVANT

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
110 LA DESIRADE	01	P	819 467	12,06	98 208
113 LE GOSIER	01	P	37 421 463	14,03	5 250 231
125 SAINT-FRANCOIS	01	P	17 513 861	15,53	2 719 903
128 SAINTE-ANNE	01	P	23 917 754	13,28	3 176 278

A BASSE-TERRE, le 14 mars 2016

A Gosier, le 12/04/2016

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
PASCAL ROTHE

Le Président,

Jean-François Drouot

